

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 septembre 2013

GARANTIR L'AVENIR ET LA JUSTICE DU SYSTÈME DE RETRAITES - (N° 1376)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AS81

présenté par

M. Robinet, M. Jacob, M. Aboud, M. Accoyer, M. Jean-Pierre Barbier, Mme Boyer, M. Cherpion, M. Costes, M. Delatte, M. Door, M. Dord, M. Jacquat, Mme Le Callennec, M. Leonetti, M. Lett, Mme Levy, Mme Louwagie, M. Marcangeli, M. Morange, M. Perrut, Mme Poletti, M. Siré et M. Vialatte

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant:

L'article L. 161-17-2 du code de la sécurité sociale est ainsi modifié :

1° Après les mots : « fixé à », la fin du premier alinéa est ainsi rédigée : « soixante-cinq ans pour les assurés nés à compter du 1^{er} janvier 1964. » ;

2° Après le mot : « janvier », la fin du deuxième alinéa est ainsi rédigée : « 1964 et, pour ceux nés entre le 1^{er} janvier 1956 et le 31 décembre 1963, de manière croissante à raison de 4 mois par génération. » ;

3° Les deux derniers alinéas sont supprimés.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les effets de la crise ont un impact très négatif sur l'équilibre financier de notre système de retraites. Ainsi, en dépit de la réforme de 2010 – pour mémoire, le COR prévoyait avant la réforme de 2010 un besoin de financement de 40 à 50 Mds d'euros à l'horizon 2020 – de nouveaux efforts et ajustements doivent être fournis.

Les années de croissance quasi nulle que nous traversons creusent le déficit du système qui devrait atteindre près de 20 Mds d'euros en 2020, tous régimes confondus. En attendant une reprise durable et une hausse structurelle de l'emploi, nous devons faire un effort supplémentaire pour sauver notre système de retraites par répartition, ainsi que le font nos voisins européens.

Cet effort doit être à la fois lisible, efficace et juste. Le paramètre qui répond le mieux à ces deux injonctions est l'augmentation de l'âge légal de départ à la retraite.

Ce projet de loi est une triple tromperie à l'égard des Français :

-il augmente le coût du travail ;

-il appauvrit les retraités et les actifs ;

-il table à terme sur la multiplication des départs avec décote et donc sur la baisse des pensions.

Nous proposons de porter l'âge légal de départ à 65 ans d'ici 2026 et de retourner ainsi à la situation qui préexistait à la réforme des retraites de François Mitterrand. Depuis 1981, les femmes ont gagné près de 5 ans d'espérance de vie, les hommes plus de 8 ans.

Notre défi n'est pas de baisser sans cesse l'âge de la retraite mais de garantir un niveau de vie décent aux retraités et de soulager les jeunes générations de la dette qui s'accumule sur nos comptes sociaux.